Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 029-212900807-20251212-DELIB_2025_058-DE

AN OSPITAL L'HÔPITAL CAMFROUT Arook atao

DELIBERATION 2025_058

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2025

Le douze décembre deux mille vingt-cinq,

Le Conseil Municipal de la Commune de L'HÔPITAL-CAMFROUT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la Présidence de Monsieur LÉON Jean-Jacques, Maire.

Date de convocation du Conseil : 05 décembre 2025

Présents	Votants
10	14

Présents : M. LÉON Jean-Jacques, Mme LE ROY Christine, M. LE GOFF Philippe, Mme GOHEL Colette, M. SALAÜN Philippe, M. HAREL Jean-Claude, M. WICHORSKI Alain, Mme KERHOAS Véronique, M. LOIRE Guy, M. LE GUÉDÈS Jean-François,

Absents avec procuration : M. CADIOU Julien (pouvoir donné à P. SALAÜN), Mme LE DOARÉ Gwenn (pouvoir donné à JJ. LEON), M. BEN YAHMED Faouzi (pouvoir donné à C. LE ROY), Mme MUSELLEC Catherine (pouvoir donné à G. LOIRE),

Absents : M. FÉREC Laurent, Mme DEMARET Nathalie, Mme DUVAL Anaïs, Mme DRÉAU Brigitte, Mme PLÉVEN Béatrice

Secrétaire de séance : Colette GOHEL

Objet : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE FONCTIONNEMENT COOPÉRATIF DE LA POLITIQUE EDUCATIVE LOCALE SUR LE TERRITOIRE DU PAYS DE DAOULAS

PREAMBULE

Les communes du PAYS DE DAOULAS ont, depuis les années 2000, engagé une réflexion politique à l'échelle du bassin de vie. De nombreux dispositifs d'aides et d'accompagnement par la CAF ET la MSA se sont succédés.

Au 1er Janvier 2022, les communes sont signataires d'un CONTRAT GLOBAL de TERRITOIRE auprès de la CAF du Finistère, du département du Finistère, de la communauté d'agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas et chacune des communes du Pays de Daoulas, sur une durée de 4 ans.

L'objectif de cette démarche nationale est de développer une démarche fondée sur le partenariat pour renforcer l'efficacité, la cohérence et la coopération des services de proximité mis en place pour les habitants du territoire.

Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 029-212900807-20251212-DELIB_2025_058-DE

Cette convention aborde les enjeux partagés dans le champ d'action de la médiation sociale, l'enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation de la vie sociale, le handicap, le logement et le cadre de vie, l'accès aux droits et l'inclusion numérique. Sont retranscrites pour le PAYS DE DAOULAS les actions mises en place antérieurement dans le cadre des Contrats Enfance Jeunesse.

La convention arrivant à terme (31 décembre 2025), il est proposé aux 9 communes signataires de réitérer leur engagement dans la démarche du PROJET ÉDUCATIF LOCAL et de signer cette convention pour bénéficier de l'accompagnement de la coordination, et des différents éléments qui la compose (BAFA, Bourse à projet…).

Il est proposé de signer une convention aux communes partenaires pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028.

Il est donc proposé à l'assemblée délibérante :

- d'approuver le partenariat pour le fonctionnement coopératif de la politique éducative locale sur le territoire du Pays de Daoulas
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et avenants éventuels.

Votes pour	**14**
Votes contre	**0**
Abstentions	**0**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le partenariat pour le fonctionnement coopératif de la politique éducative locale sur le territoire du Pays de Daoulas
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et avenants éventuels.

- *Pour extrait, certifié conforme par Mr le Maire,*
- *Au registre sont les signatures*
- *Certifiée exécutoire à L'HÔPITAL-CAMFROUT, le 15/12/2025*

Jean-Jacques LÉON,
Maire de L'HÔPITAL-CAMFROUT